|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Mars 2017 |
| Des expulsés de force sont toujours sans logements et sans compensations | |
| Nigeria | |
| Habitants de Badia-Est | |

|  |
| --- |
| Des centaines d'habitants de Badia-Est, dans l'État de Lagos, se sont retrouvés sans domicile le 23 février 2013 après la destruction par les autorités de l'État de Lagos d'au moins 266 maisons de la communauté. Les personnes concernées n'ont pas réellement été consultées et n'ont pas reçu de préavis suffisant ni raisonnable avant d'être expulsées de force de leur maison. Selon des témoignages, les habitants ont été empêchés de récupérer leurs affaires dans leurs maisons avant qu'elles ne soient détruites. En outre, durant l'opération, la police aurait arrêté trois jeunes hommes non armés et battu plusieurs habitants qui essayaient de résister aux démolitions.  Les habitants de Badia-Est, tout comme les habitants des autres quartiers informels démolis ces dernières années au Nigeria, n'ont pas reçu de solution de relogement, ni de compensation de la part des autorités de l'État pour les pertes ou les dommages matériels résultant de ces expulsions forcées.  En mai 2016, les habitants de Badia-Est ont porté plainte auprès de la Haute Cour fédérale à Lagos pour dénoncer les violations de leurs droits fondamentaux à la dignité humaine, à une procédure équitable, à la liberté, à la propriété et au respect de la vie privée, garantis au titre des articles 34, 35, 36 (1), 43 et 46 (1) et (2) de la Constitution de la République fédérale du Nigeria. La première audience s'est tenue en juillet 2016. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications |
| Veuillez écrire des lettres courtoises en anglais ou français **aux autorités de l'État de Lagos, par le biais du gouverneur** del'État de Lagos, pour les exhorter à:  • veiller à ce que tous les résidents expulsés de leurs maisons le 23 février 2013 reçoivent des compensations et de nouveaux logements;  • s'engager publiquement à mettre fin aux expulsions forcées dans l'État de Lagos;  • présenter, dès que possible, un projet de loi devant le Parlement de l'État de Lagos pour interdire expressément les expulsions forcées. |
|  |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel: Your Excellency, / Monsieur le Gouverneur, |
|  |
| 🡪 Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 3.** |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Governor of Lagos State (Gouverneur de l’État de Lagos) M. Akinwunmi Ambode Governor’s Office State Government Secretariat Alausa, Ikeja Lagos State Nigeria  Pseudonyme Twitter : @AkinwunmiAmbode Facebook: <https://www.facebook.com/Akinwunmi.Ambode/>  Formule d’appel : Your Excellency, / Monsieur le gouverneur, | Ambassade de la République Fédérale du Nigeria Zieglerstrasse 45 Case postale 574 3000 Bern 14  Fax: 031 384 26 26 E-mail: info@nigerianbern.org |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Mars 2017 |
| Des membres d’ONG indigènes menacés, harcelés et criminalisés | |
| Honduras | |
| Défenseurs du peuple Lenca (COPINH et MILPAH) | |

|  |
| --- |
| Le 2 mars 2016, Berta Cáceres, dirigeante et cofondatrice du Conseil civique d'organisations indigènes et populaires du Honduras (COPINH), a été abattue dans sa ville natale de La Esperanza (département d'Intibucá), au Honduras. Berta Cáceres et le COPINH faisaient campagne contre la construction du barrage hydroélectrique d'Agua Zarca, sur la rivière Gualcarque, située sur des terres ancestrales des Lencas. Le COPINH défend notamment leur droit au consentement libre, préalable et éclairé. D'autres organisations, comme le Mouvement indigène indépendant lenca de La Paz (MILPAH), remettent aussi en question la construction de barrages hydroélectriques à Intibucá et à La Paz, affirmant que les Lencas n'ont pas été correctement consultés.  En raison de leur travail sur les droits des peuples autochtones, les territoires et les ressources naturelles, Berta Cáceres, le COPINH et le MILPAH sont l'objet depuis des années de menaces à répétition, de tentatives de criminalisation de leur travail, d'agressions physiques et de harcèlement. L'assassinat de Berta Cáceres envoie un message très fort aux défenseurs des droits relatifs aux territoires, à la terre et à l'environnement, visant à leur faire peur et à mettre en doute l'effet dissuasif de la reconnaissance internationale accordée au travail légitime des défenseurs des droits humains. Depuis lors, les membres du COPINH et du MILPAH ont continué d'être menacés, surveillés, harcelés, agressés et parfois tués. La famille de Berta Cáceres et les Lencas doivent obtenir justice, afin que les membres du COPINH et du MILPAH puissent continuer à promouvoir et à défendre en toute sécurité les droits des peuples autochtones, leurs terres et l'environnement. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications |
| Veuillez écrire des lettres courtoises en espagnol ou français **au président du Honduras** afin de l'inviter à prendre les mesures suivantes :   * Ouvrir une enquête approfondie et traduire en justice toutes les personnes soupçonnées d’être responsables du meurtre de Berta Cáceres, pour transmettre un message fort et éviter que d'autres défenseurs des droits humains ne soient assassinés. * Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des membres du COPINH, du MILPAH et des proches de Berta Cáceres, dans le respect de leurs souhaits et de leurs besoins, et conformément à l'obligation de les protéger par les mesures conservatoires prononcées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme. * Reconnaître publiquement et aux plus hauts niveaux des autorités locales et nationales le travail légitime du COPINH, du MILPAH et de tous les défenseurs des droits humains au Honduras sur les questions relatives à la terre, aux territoires et à l'environnement. * S'abstenir d'utiliser un langage qui stigmatise, injurie, déprécie ou discrimine les défenseurs des droits humains. |
|  |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel: Estimado Señor Presidente, / Monsieur le Président, |
|  |
| 🡪 Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 4.** |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Président du Honduras Sr. Presidente Juan Orlando Hernández Casa Presidencial Bulevar Juan Pablo II Tegucigalpa Honduras  Fax : +504 2221 4570 E-mail: [info@presidencia.gob.hn](mailto:info@presidencia.gob.hn) (cc: [murquia@presidencia.gob.hn](mailto:murquia@presidencia.gob.hn) ) Twitter: @JuanOrlandoH, @Presidencia\_HN  Formule d’appel: Estimado Señor Presidente, / Monsieur le Président, | Ambassade de la République du Honduras Rue Crevaux 8 F-75116 Paris France  Fax: 00339 / 83 41 76 48 E-mail: [ambassade@ambhonduras.com](mailto:ambassade@ambhonduras.com) |

Expéditeur:

Governor of Lagos State

Mr. Akinwunmi Ambode

Governor’s Office

State Government Secretariat

Alausa, Ikeja

Lagos State

Nigeria

Lieu et date :

Sujet: Habitants de Badia-Est

Monsieur le Gouverneur,

Je suis très préoccupé·e par la situation des centaines d'habitants de Badia-Est, dans l'État de Lagos, qui se sont retrouvés sans domicile le 23 février 2013 après la destruction par les autorités de l'État de Lagos d'au moins 266 maisons de la communauté.

Les habitants de Badia-Est, tout comme les habitants des autres quartiers informels démolis ces dernières années au Nigeria, n'ont pas reçu de solution de relogement, ni de compensation de la part des autorités de l'État pour les pertes ou les dommages matériels résultant de ces expulsions forcées.

En mai 2016, les habitants de Badia-Est ont porté plainte auprès de la Haute Cour fédérale à Lagos pour dénoncer les violations de leurs droits fondamentaux à la dignité humaine, à une procédure équitable, à la liberté, à la propriété et au respect de la vie privée, garantis au titre des articles 34, 35, 36 (1), 43 et 46 (1) et (2) de la Constitution de la République fédérale du Nigeria.

Je vous exhorte à veiller à ce que tous les résidents expulsés de leurs maisons le 23 février 2013 reçoivent des compensations et de nouveaux logements.

Je vous prie de vous engager publiquement à mettre fin aux expulsions forcées dans l'État de Lagos et de présenter, dès que possible, un projet de loi devant le Parlement de l'État de Lagos pour interdire expressément les expulsions forcées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Fédérale du Nigeria, Zieglerstrasse 45, Case postale 574, 3000 Bern 14.

Fax: 031 384 26 26 . E-mail: info@nigerianbern.org

Expéditeur:

Sr. Presidente

Juan Orlando Hernández

Casa Presidencial

Bulevar Juan Pablo II

Tegucigalpa

Honduras

Lieu et date :

Sujet: Berta Cáceres / DÉfenseurs du peuple Lenca (COPINH et MILPAH)

Monsieur le Président,

Le 2 mars 2016, Berta Cáceres, dirigeante et cofondatrice du COPINH, a été abattue dans sa ville natale de La Esperanza. Berta Cáceres et le COPINH faisaient campagne contre la construction du barrage hydroélectrique d'Agua Zarca, sur la rivière Gualcarque, située sur des terres ancestrales des Lencas.

Les membres du COPINH et du MILPAH sont l'objet depuis des années de menaces à répétition, de tentatives de criminalisation de leur travail, d'agressions physiques, de harcèlement ainsi que parfois de homicides.

Je suis très préoccupé·e par cette situation et je vous demande de prendre les mesures suivantes :

* Ouvrir une enquête approfondie et traduire en justice toutes les personnes soupçonnées d’être responsables du meurtre de Berta Cáceres, pour transmettre un message fort et éviter que d'autres défenseurs des droits humains ne soient assassinés.
* Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des membres du COPINH, du MILPAH et des proches de Berta Cáceres, dans le respect de leurs souhaits et besoins, et conformément à l'obligation de les protéger par les mesures conservatoires prononcées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme.
* Reconnaître publiquement, et aux plus hauts niveaux des autorités locales et nationales, le travail légitime du COPINH, du MILPAH et de tous les défenseurs des droits humains au Honduras sur les questions relatives à la terre, aux territoires et à l'environnement.
* S'abstenir d'utiliser un langage qui stigmatise, injurie, déprécie ou discrimine les défenseurs des droits humains.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Honduras, Rue Crevaux 8, F-75116 Paris, France.

Fax: 00339 / 83 41 76 48 . E-mail: ambassade@ambhonduras.com